



Le petit Kerlazien



Sommaire :

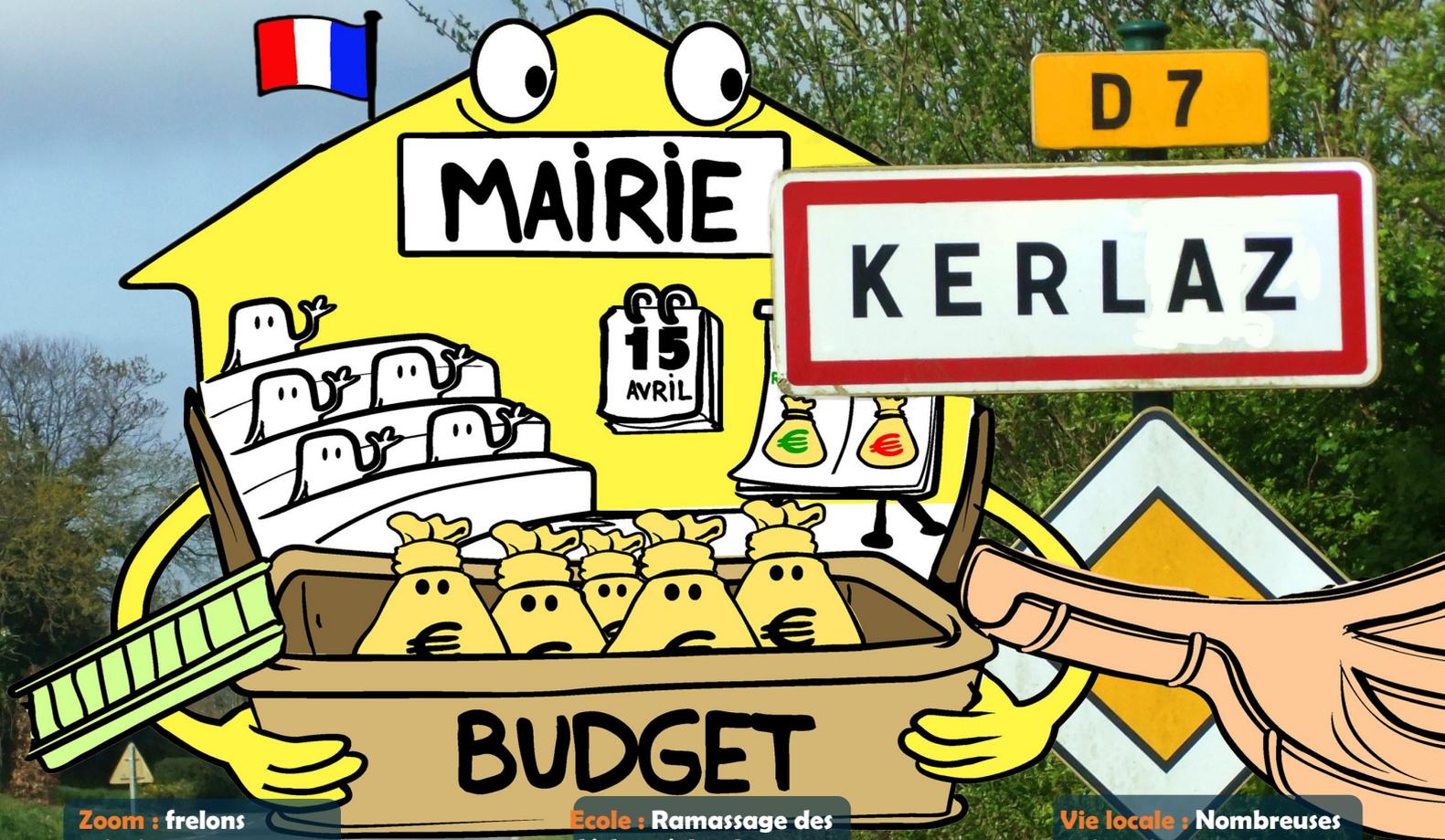
Edito p 2
A la une P.2

Le conseil municipal P.4
Zoom : p 9
Ecole : p 9

Vie locale P.10
Agenda P.12

N° 113 | AVRIL - MAI 2016

Le budget communal



Zoom : frelons asiatique - p 8

Ecole : Ramassage des déchets à la plage - p 9

Vie locale : Nombreuses animations - p 10



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)





L'édito du Maire

Le programme Breizh bocage

Le programme Breizh bocage a pour objectif la création d'un maillage bocager qui vise à améliorer la qualité de l'eau en limitant, entre autres, les phénomènes de ruissellement et d'érosion.

L'Etablissement Public de gestion et d'Aménagement de la Baie de Douarnenez (EPAB), est chargé de mettre en œuvre ce programme sur le territoire de la baie de Douarnenez.

Ce programme basé sur le volontariat est destiné plus particulièrement aux agriculteurs.

Les particuliers possédant des parcelles agricoles et les collectivités peuvent également accéder à ce programme sous certaines conditions.

Pour les volontaires, la prise en charge se fait à 100% par différentes aides publiques.

Pour plus d'informations, contacter Julie Le Pollès de l'EPAB au 02.29.40.41.26 ou 06.47.38.02.06.

Notre site internet : www.sagebaiededouarnenez.org



« Le mercredi 13 avril 2016, le budget primitif de la commune a été voté. Voici la liste des projets votés en investissement : avancement des études de la salle multi-activités et des vestiaires sportifs, travaux d'accessibilité à l'école (rampe d'accès pour enfants en situation de handicap et rénovation totale des toilettes), travaux d'isolation des combles de l'école, réfection des deux portes extérieures de l'église, remplacement du fourgon des agents techniques, ravalement de la mairie, achat d'un columbarium et création d'un site internet.

Concernant le budget de l'eau : remplacement du tuyau amiante-

ciment à Tal Ar Hoat, de bornes incendies et d'un tuyau au bourg.

Les subventions aux associations de Kerlaz ont été reconduites.

De nombreuses économies, une bonne gestion des finances et l'obtention de subventions permettent cette année encore de ne pas augmenter les impôts locaux.

En attendant de voir la réalisation de ces projets, je vous souhaite à tous un agréable printemps.

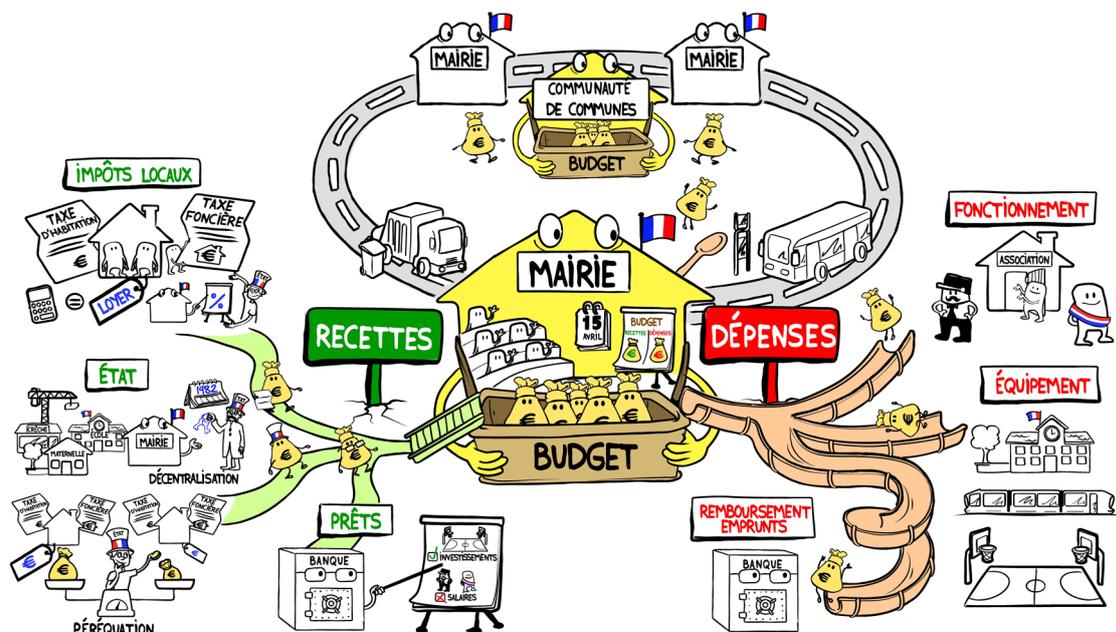
A votre écoute.»

Marie-Thérèse Hernandez
 Maire de kerlaz



A la une

Budget communal



Source : <http://dessinemoileco.com>

Le budget de la commune est composé de dépenses et de recettes. Décidées par l'équipe municipale, les dépenses impliquent une gestion rigoureuse car elles doivent être équilibrées par les recettes.

Les comptes administratifs 2015 ont été votés le 23 mars 2016, quant au budget 2016, il vient d'être adopté le 13 avril dernier par le conseil municipal.

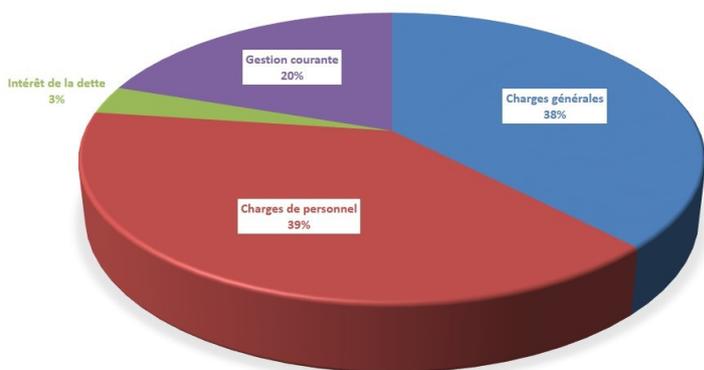
Le budget primitif total (fonctionnement et investissement) de la commune pour l'année 2016 s'élève à 1 994 425 €.

Les dépenses

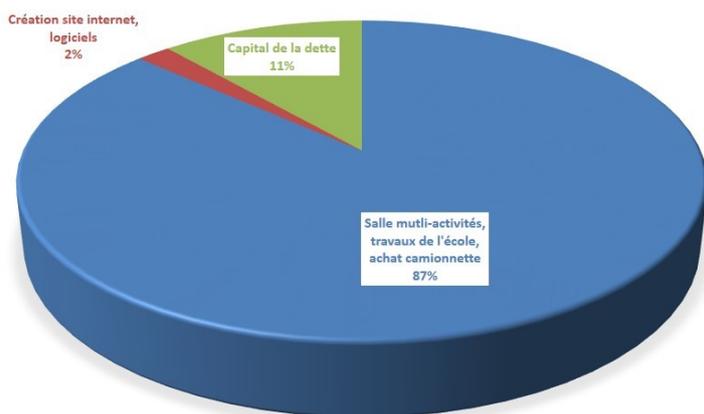
On distingue trois catégories de dépenses :

- Les dépenses de fonctionnement liées aux besoins de la commune pour fonctionner au quotidien (entretien de bâtiments, de voiries, salaires des employés municipaux, subvention aux associations, etc....).
- Les dépenses d'investissement qui traduisent la politique décidée par la municipalité (construction d'équipements sociaux, sportifs, culturels, aménagement de nouveaux quartiers, etc.).
- Le remboursement des emprunts (capital de la dette dans la partie investissement et intérêts en fonctionnement).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les recettes de fonctionnement

En ce qui concerne les recettes de la commune, elles sont de quatre types :

- Les impôts directs qui prennent la forme de quatre taxes :
 - taxe d'habitation : 16,15 %,
 - taxe sur le foncier bâti : 20,97 %,
 - taxe sur le foncier non bâti : 52,18 %,
 - contribution foncière des entreprises perçue par l'intercommunalité dont une partie est reversée à la

commune.

Soit 365 724 € de recettes prévisionnelles. Ces taux n'ont pas été augmentés pour l'année 2016.

- La perception d'impôts indirects représente peu de recettes : droit de mutation, frais de notaire, concession cimetière, location de terrain...
- La commune peut également percevoir des revenus divers provenant de la vente de certains services municipaux payants tels que les concessions aux cimetières ou la location de matériel (barnums et tables).
- Les transferts et concours de l'État :

- * Dotations et subventions de fonctionnement (ex: dotations globales de fonctionnement (DGF) des communes).

- * Cette ressource est diminution constante depuis 2014 :

- montant 2014 : 82 279 €,

- montant 2015 : 70 310 €,

- montant 2016 : 58 278 €.

Soit une baisse de 29 % sur deux ans. Le montant arrêté pour la Dotation de solidarité rurale est de 13 289 € et pour la Dotation nationale de péréquation de 4 679 €.

- * Compensations d'exonérations et de dégrèvements d'impôts (dotation de compensations sur taxe d'habitation et taxe foncière).

Les recettes d'investissement

Pour son investissement, les recettes sont les suivantes :

- Fond de compensation de TVA.
- Taxe d'Aménagement.
- Subventions Etat, Région, Département, Europe...
- Fond de réserve parlementaire pour compléter l'achat d'un équipement.
- L'autofinancement, qui correspond au solde excédentaire de la section de fonctionnement
- Emprunts.



Le Conseil municipal

Conseil municipal du 23 mars 2016

Délibération 2016-12: Course Redadeg 2016 – Achat d'un kilomètre

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que l'équipe de la Redadeg organise la cinquième édition de cette course dont l'objectif est la promotion de la langue bretonne. Comme pour les éditions précédentes, les organisateurs proposent l'achat d'un kilomètre par la collectivité. Chaque kilomètre sera vendu pour récolter des fonds destinés à financer des projets liés à l'usage et à la transmission de la langue sur tout le territoire breton

La Redadeg 2016 partira de Saint Herblain le 29 avril prochain pour arriver à Locoal Mendon le 7 mai. Il s'agit de la 5ème édition de cette course née en 2008.

L'objectif de cet événement est de promouvoir la langue bretonne. De nombreuses animations sont prévues dans les communes qu'elle traversera. A chaque kilomètre, un témoin contenant un message en breton sera transmis au relayeur suivant symbolisant la transmission de la langue à travers les générations.

Les communes peuvent participer à l'événement en achetant un ou plusieurs kilomètres et en proposant un soutien logistique et de communication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acheter au nom de la Commune un kilomètre au prix de 100 €.

Vote : Unanimité

Délibération 2016-13 : Demande de subvention – DETR pour travaux à l'école

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR), a été modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finances rectificative pour 2011.

En application de l'article L.2334-33 du CGCT, les communes répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR.

Sont éligibles à cette dotation, les communes remplissant les conditions suivantes : "celles dont la population n'excède pas 2 000 habitants dans les départements de métropole et 3 500 habitants dans les départements d'outre-mer"

La commune souhaitant entreprendre des travaux d'accessibilité et d'isolation thermique à l'école (rampe d'accès, traitement et isolation de la toiture et réfection des sanitaires) sollicite cette subvention qui servira à financer ces travaux.

Projet de travaux à l'école	
Plan de financement	
Montant des travaux	51 739 €
DETR (50%)	25 869,5 €
Contrat de partenariat (20%)	10 347,8 €
Réserve parlementaire (10%)	5 173,9 €
Auto-financement (20%)	10 347,80 €
Total HT	51 739 €
Total TTC	58 300,15 €

Vote : Unanimité

Délibération 2016-14 : Demande de subvention – Contrat de partenariat

Les nouveaux Contrats de partenariats Europe-Région-Pays pour 2014-2020 ont pour objectif de coordonner les stratégies européennes, nationales, régionales et locales en matière d'aménagement du territoire. La Région a, en effet, souhaité intégrer les fonds européens, dont elle est devenue autorité de gestion, à l'enveloppe globale des contrats pour mieux articuler ces différents échelons de gouvernance et leurs dispositifs financiers respectifs. La nouvelle génération de contrats est l'aboutissement d'un long travail de concertation.

La commune souhaitant entreprendre des travaux d'accessibilité et d'isolation thermique à l'école (rampe d'accès, traitement et isolation de la toiture et réfection des sanitaires) sollicite cette subvention qui servira à financer ces travaux.

Vote : Unanimité

Délibération 2016-15 : Demande de subvention – Réserve parlementaire

La « réserve parlementaire » est un ensemble de subventions d'État voté en loi de finances fléchées par les parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui sert à financer des associations et des collectivités de leur circonscription

La commune souhaitant entreprendre des travaux d'accessibilité et d'isolation thermique à l'école (rampe d'accès, traitement et isolation de la toiture et réfection des sanitaires) sollicite cette subvention qui servira à financer ces travaux.

Vote : Unanimité

Délibération 2016-16 : Vote des Comptes de gestion 2015 pour la commune, le service d'eau et l'assainissement collectif

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit approuver les comptes de gestion du Receveur Municipal, Considérant la concordance entre les comptes de gestion 2015 retraçant la comptabilité tenue par Monsieur Guy Le Verge, le Comptable, avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame Marie-Thérèse Hernandez, l'Ordonnateur, Les comptes de gestion appellent ni observations, ni réserves de la part de l'Ordonnateur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **approuve** les comptes de gestion présentés par le Trésorier

Vote : Unanimité

Délibération 2016-17 : vote des Comptes administratifs 2015 pour la commune, le service d'eau et l'assainissement collectif

Le conseil municipal, la Maire s'étant retirée, après avoir délibéré, **approuve** le compte administratif communal 2015

Pour la comptabilité principale

Commune	Dépenses	Recettes	Report de l'exercice N-1	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Total
Fonctionnement	539 014,67	660 337,19	187 367,85	108,98	308 799,35
Investissement	64 457,24	31 393,26	34 063,19	1 347,34	2 346,55
				Total excédent	311 145,90

Vote : Unanimité

Le conseil municipal, la Maire s'étant retirée, après avoir délibéré, **approuve** le compte administratif du service d'eau 2015

Vote : Unanimité

Pour la comptabilité du service d'eau

Service d'eau	Dépenses	Recettes	Report de l'exercice N-1	Total
Fonctionnement	99 237,74	22 139,66	88 431,82	11 333,74
Investissement	6 687,12		243 420,02	236 732,90
			Total excédent	248 066,64

Le conseil municipal, la Maire s'étant retirée, après avoir délibéré, **approuve** le compte administratif du service assainissement 2015

Pour la comptabilité du service assainissement collectif

Assainissement	Dépenses	Recettes	Report de l'exercice N-1	Total
Fonctionnement	17 980,17	51 604,02	10 632,73	44 256,58
Investissement	59 872,80		55 826,14	-4 046,66
			Total excédent	40 209,92

Vote : Unanimité

Délibération 2016-18 : Affectation des résultats des différents budgets

Pour la comptabilité principale

Le Conseil Municipal, après lecture faite par Monsieur Le Verge, receveur municipal, du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2015, **approuve** le compte de gestion de la commune de l'exercice 2015, **constate** un excédent d'exploitation de 308 799,35€, **décide** d'affecter comme suit le résultat :

- Excédent antérieur reporté (compte 002) : 258 799,35€
- Virement à la section d'investissement (compte 1068) : 50 000€

Vote : Unanimité

Pour la comptabilité du service d'eau

Le Conseil Municipal, après lecture faite par Monsieur Le Verge, receveur municipal, du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2015, **approuve** le compte de gestion de la commune de l'exercice 2015, **constate** un excédent d'exploitation de 11 333,74 €, **décide** d'affecter comme suit le résultat :

- Excédent antérieur reporté : 11 333,74 €

Vote : Unanimité

Pour la comptabilité du service assainissement collectif

Le Conseil Municipal, après lecture faite par Monsieur Le Verge, receveur municipal, du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de l'exercice 2015, **approuve** le compte de gestion de la commune de l'exercice 2015, **constate** un excédent d'exploitation de 44 256,58 €, **décide** d'affecter comme suit le résultat :

- Excédent antérieur reporté (compte 002) : 34 256,58 €
- Virement à la section d'investissement (compte 1068) : 10 000 €

Vote : Unanimité

Délibération 2016-19 : Vote des subventions aux associations

Sur proposition de la commission des finances en date du 28 janvier 2015, il est proposé d'inscrire une somme de 5720,95 € au compte 65748 du budget primitif et de voter les sommes suivantes aux associations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, propose de verser une somme de 5 720,95 € aux associations.

Associations	Voté en 2014	Voté en 2015	Demandé en 2016	Proposé en 2016
APEI (Ass de parents d'enfants inadaptés Championnet - 2 Kerlaz)	70			
Association "Les Amis de St Germain"	200	800	800	800
Association des Parents d'Elèves Kerlaz	800	700	700	700
Club Loisirs et détente Kerlaz	500	500	500	500
Comité des Fêtes	800	800	800	800
Ecole publique de Kerlaz (cirque "balles à fond")	1800	2800		
Ecole publique de Kerlaz - activité voile			1420,95	1420,95
Kerlaz Sport	1500	1500	1600	1500
Kerlaz Sport (franchise Groupama) -2-	81			
RANDO KERLAZ	400			

Vote : 1 abstention, 11 pour

Conseil municipal du 13 avril 2016

Délibération 2016-20 : Profil des eaux de baignade de Trezmalaouen

Le profil des eaux de baignade classées, en application de l'article D.1332-27, comme étant de qualité "bonne", "suffisante", ou "insuffisante", doit être révisé régulièrement afin de le mettre à jour. La fréquence et l'ampleur des révisions sont adaptées à la nature, à la fréquence et à la gravité des risques de pollution auxquels est exposée l'eau de baignade. Il est procédé à une révision prévoyant un réexamen de tous les éléments du profil au moins tous les quatre ans pour les eaux de baignade classées comme étant de qualité "bonne", ce qui est le cas de la plage de Trezmalaouen pour laquelle la révision doit être effectuée en 2016. L'entreprise ABC a été choisie pour procéder à cette révision pour un coût de 1 580 € HT soit 1 896 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, et sur avis favorable de la commission d'ouverture des plis, Madame La Maire propose que vous l'autorisiez à signer le contrat correspondant et ses avenants éventuels pour l'année 2016.

Vote : Unanimité

Délibération 2016-21 : Marché : ramassage des algues

Madame La Maire informe les élus qu'une consultation a été réalisée pour assurer la mission de ramassage, transport et compostage des algues vertes à la plateforme de KERIORET à Douarnenez.

Deux entreprises ont répondu à cette offre dont l'entreprise KERIVEL qui propose le prix suivant pour une prestation complète : 10.5 € HT au m³ évacué, soit 12.6 € TTC, et composté 1^{er} mélange.

Compte tenu de ces éléments, et sur avis favorable de la commission d'ouverture des plis, Madame La Maire propose que vous l'autorisiez à signer le contrat correspondant et ses avenants éventuels pour l'année 2016.

Vote : Unanimité (hors Monsieur Franck MARION qui ne peut voter)

Délibération 2016-22 : Fiscalité Directe Locale - Fixation des taux pour 2016

L'assemblée est informée du montant des recettes attendues en 2016 en reconduisant les taux de 2015 soit le montant prévisionnel de 365 724 €.

Sur avis de la Commission des Finances, Madame La Maire propose de reconduire les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Ceci engendre un produit prévisionnel de 365 724 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'appliquer les taux suivants de fiscalité directe locale au titre de 2016 :

- Taxe d'Habitation : 16.15%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 20.97%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 52.18%

Vote : Unanimité

Délibération 2016-23 : Vote du budget 2016 pour la Commune, le Service d'Eau et l'Assainissement Collectif

Budget Commune

Sur proposition de la commission des finances, Monsieur LE VERGE, Receveur Municipal, donne lecture du Budget Primitif 2016 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

Fonctionnement

Dépenses: 824 034.35 €

Recettes: 824 034.35 €

Investissement

Dépenses: 1 170 391.27 €

Recettes: 1 170 391.27 €

Vote : Unanimité

Budget du Service d'Eau

Fonctionnement

Dépenses: 66 333.74 €

Recettes: 66 333.74 €

Investissement

Dépenses: 324 947.56 €

Recettes: 324 947.56 €

Vote : Unanimité

Budget du service de l'Assainissement Collectif

Fonctionnement

Dépenses: 94 558.94 €

Recettes: 94 558.94 €

Investissement

Dépenses: 124 428.84 €

Recettes: 124 428.84 €

Le conseil municipal,

Vote : Unanimité

Délibération 2016-24 : Projet de salle multi-activités et vestiaires sportifs : Mission SPS et mission de contrôle technique

En vue de permettre la construction de la future salle multi-activité, il est obligatoire de se doter d'une mission SPS et d'une mission de contrôle technique.

La coordination sécurité protection de la santé (SPS) vise, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur co-activité et à prévoir l'utilisation de moyens communs.

Le contrôle technique de la construction vise à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction notamment et pouvant entraîner des sinistres. Le contrôle technique se fait principalement dans les domaines de la solidité de l'ouvrage et de la sécurité des personnes, particulièrement par la vérification du respect des règles de l'art.

Après réception et étude des dossiers, le cabinet VERIFICA a recommandé à Madame La Maire les entreprises suivantes :

- Pour la mission SPS, l'entreprise QUALICONSULT à 2450 € HT soit 2940 € TTC
- Pour la mission de contrôle technique, l'entreprise SOCOTEC à 5001 € HT soit 6001.2 € TTC

Vote : Unanimité



Le service Habitat de Douarnenez Communauté accompagne et informe gratuitement les habitants du territoire sur les dispositifs d'aides auxquels ils peuvent prétendre :

- l'amélioration de l'Habitat,
- l'aide au ravalement
- l'aide à l'accession à la propriété, le Prêt à taux «0» communautaire

Le service habitat :

- informe les propriétaires occupants, les bailleurs et les locataires, des dispositifs en cours, selon leurs projets (accession à la propriété, travaux de réhabilitation, d'adaptation, de rénovation énergétique, etc.).
- accompagne gratuitement les candidats éligibles dans leurs démarches pour le montage et le suivi des dossiers.

Pour tout renseignement veuillez contacter Yannick BIZIEN, Conseiller Habitat à Douarnenez Communauté, Tél : 02 98 74 49 49, Email : habitat.conseil@douarnenez-communauté.fr.

Accueil du public, sans rendez-vous, du lundi au jeudi, de 9h à 12h30, ou sur rendez-vous en dehors de ces créneaux.



Les agents formés à l'identification des frelons asiatiques



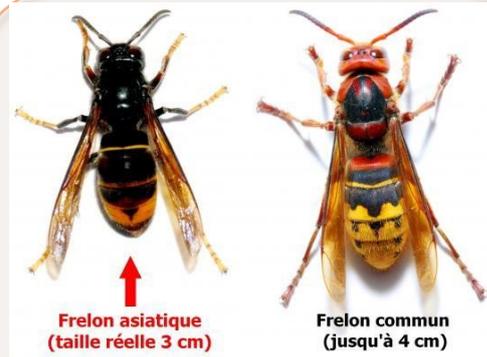
Pour lutter au mieux contre la propagation des frelons asiatiques, Douarnenez Communauté a organisé, le 22 mars dernier, une formation pour les agents de terrain des collectivités du Pays de Douarnenez. Elle a permis d'identifier le frelon asiatique et son cycle biologique, de reconnaître les nids primaires et les nids secondaires, de connaître les moyens de destruction des nids et de savoir comment réagir en cas de détection.

Pour 2016, la Communauté de communes a renouvelé sa convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON 29), compétente dans la reconnaissance et la destruction des nids de frelons asiatiques.

Détecter les nids « primaires » en avril-mai pour faciliter leur destruction.

A partir du mois d'avril, une reine, communément appelée « fondatrice », ayant survécu à la période hivernale commence seule la construction de son nid dans un lieu protégé : abri de jardin, auvent, carport, encadrement de fenêtre ou de porte, avancée de toit, grange, cache moineaux.... En début de saison, ce nid « primaire » ne contient que quelques alvéoles dans lesquelles elle dépose ses œufs. La fondatrice est seule pendant une trentaine de jours, jusqu'à l'apparition des premières ouvrières.

A ce stade, l'élimination du nid est facile à condition que la fondatrice soit bien à l'intérieur au moment de l'intervention qui peut alors se faire par des méthodes mécaniques (écrasement du nid et de sa fondatrice, aspiration) ou chimiquement. Ce nid primaire sera éventuellement quitté pendant l'été si l'emplacement ne convient plus et ce, quand le nombre d'ouvrières sera suffisant. Cette migration sera suivie du développement du nid définitif, ou « secondaire », qui contiendra jusqu'à 2 000 insectes. Ce nid définitif est souvent situé en hauteur, ce qui rend les interventions de destructions difficiles et coûteuses.



Identifier et prévenir

Le phénomène des frelons asiatiques a pris de plus en plus d'ampleur au fil des années. En 2014, seulement 6 nids ont été identifiés et détruits contre 46 en 2015. L'année 2016 ne devrait pas voir le nombre de nids diminuer avec un prévisionnel, estimé par la FDGDON, de 100 nids.

Vous constatez un nid de frelons, que faire ?

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons, inutile d'avoir peur, ne vous en approchez pas ! Appelez Douarnenez Communauté au 02 98 74 48 50. L'agent d'accueil de la Communauté de communes contactera un des agents référents ayant participé à la formation. Il interviendra sur place pour savoir s'il s'agit de frelons asiatiques et, si c'est le cas, il fera le nécessaire auprès FDGDON. Les interventions sont entièrement gratuites pour les habitants du territoire.



Ecole Ramassage des déchets à Trezmalaouen



Un ramassage des déchets de plage s'est déroulé à Trezmalaouen le 29 avril à 9h avec une quarantaine de personnes de la société Cummins Filtration et les élèves de CE à CM de l'école de Kerlaz.

Des « bacs à marée » (poubelles en palettes), offerts par la société, ont été disposés sur le littoral pour collecter les déchets marins récoltés sur la côte par les promeneurs. Les responsables avaient également préparé une présentation pour sensibiliser les enfants de l'école sur ce sujet.

70 % à 90 % des déchets marins que

l'on trouve sur le littoral sont des plastiques et 80 % sont d'origine continentale. Ces déchets, d'origine humaine, ont des conséquences sanitaires et écologiques dramatiques sur la qualité des sols et des eaux, la biodiversité et l'écosystème marin.

Cummins Filtration est une société américaine qui possède une usine de fabrication de filtres pour moteur Diesel à Quimper. Les américains ont dans leur habitude de mener des actions sociales avec l'entreprise.

Marché de Kerlaz



Pour sa 3^e année, le marché de saison hebdomadaire du vendredi soir débutera le vendredi 20 mai de 17h30 à 20h jusqu'au mois de septembre.

Vous pourrez acheter légumes bios, vins et liqueurs, pains, saucissons, fromages, pizza...

Le marché mensuel du jeudi, n'aura donc plus lieu à Kerlaz durant cette période.

Une animation musicale est programmée le vendredi 24 juin dès 18h.

Déchets de plage à déposer dans les bacs à marée

- BOITE DE CONSERVE: 10 à 100 ANS
- TIGNET DE BUIS: 3 à 4 MOIS
- POCHE PLASTIQUE: 450 ANS
- CHAUSSETTE DE LAINE: 1 AN
- CORDE: 3 à 4 MOIS
- BIROUET JETABLE: 100 ANS
- ALLUMETTES: 4 MOIS
- BOITEILLES EN VERRE: 400 ANS
- TROGNOIN DE POMME: QUELQUES JOURS à 6 MOIS
- BOUTEILLE EN PLASTIQUE: 100 à 1000 ANS
- PLANCHE DE BOIS: 15 à 16 MOIS
- CHEWING GUM: 5 ANS
- CANETTE EN ALUMINUM: 200 à 500 ANS
- MÉGOT DE CIGARETTE AVEC FILTRE: 1 à 2 ANS; SANS FILTRE: 3 à 4 MOIS
- MOUCHONS EN PAPIER: 5 MOIS

Autres déchets non collectés

- Produits dangereux
- Objets souillés
- Animaux morts
- Déjections
- Seringues

Horaires

Mairie :

Lundi : 9h-12h30/14h-18h

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30/13h30-16h

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h

Samedi : 9h-12h (semaine impaire)

Bibliothèque :

Mercredi : 10h30-12h

14h-15h30

Vendredi : 18h-19h

Samedi : 14h-16h

Déchèterie de

Douarnenez :

du lundi au samedi

9h-12h et 14h-18h

N° utiles

Urgences

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Tous types d'urgence, depuis tous les pays européens

114 : Numéro de signalement d'urgences de tous types pour les personnes déficientes auditives

115 : SAMU social

(hébergement d'urgence)

119 : Enfance en danger

Utiles

Ecole de Kerlaz :

02 98 92 16 50

Pharmacie de garde : 32 37

ERDF : 09 72 67 50 29

SAUR urgence

02 77 62 40 09



Fin de saison

Le 22 mai auront lieu les derniers matchs de la saison contre Plogonnec pour l'équipe B et Pleyben pour l'équipe A. Ils seront suivis, si le temps le permet, d'une « grillade party ».

Assemblée générale

Le 27 mai, Kerlaz Sports tiendra son assemblée générale à 19 h à la salle communale.

Tournoi inter-quartiers

Le 29 mai, Kerlaz sports organise son deuxième Tournoi inter-quartiers à partir de 14 h au stade.

Il y aura au maximum 16 équipes de 5 joueurs (+2 remplaçants).

Inscriptions gratuites auprès de Didier Trichilo au 06 74 55 04 25 et Romain Quéffélec au 06 62 04 67 62.

Buvette et petite restauration sur place

Troc et puces

Le 12 juin prochain le traditionnel troc et puces de Kerlaz Sports accueillera les exposants chaque année plus nombreux. Réservations des places auprès de Romain Quéffélec au 06 62 04 67 62 et Jean-Jacques Le Brusq au 07 85 62 99 66.

Ouverture aux exposants à 6h30 et remballage à partir de 18h.

Tarifs exposants :

- 3 € le mètre linéaire
- 4 € le mètre sous tente,
- 2 € la table de 2 m.

Nouveauté 2016 : saut à l'élastique depuis une grue de 55 m avec une société spécialisée. Inscription recommandée.

Sortie de l'association

Le 25 juin sortie de fin de saison pour le club.

Comité des fêtes

Sortie excursion" trésors des 2 abers"

Le 18 juin le comité des fêtes organise sa sortie annuelle. Cette année, l'association vous propose une promenade en mer dans les Abers suivie d'un repas ainsi qu'une visite d'écloserie d'ormeaux.

Départ de Kerlaz en car à 8 h vers Plouguerneau et retour à Kerlaz vers

18h30 suivi du traditionnel casse croute.

Participation financière :

- 25 € pour les bénévoles,
- 40 € pour les autres.

Réservation avant le 31 mai auprès de Jean-Jacques Le Brusq au 07 85 62 99 66 ou Alain au 02 98 92 95 80.

APE

Marché aux plants

Dimanche 24 avril, l'association des parents d'élèves de l'école de Kerlaz proposait, en ce début de printemps, un marché aux plants. Les acheteurs se sont pressés dès le matin pour avoir le choix parmi les plants fournis par l'IME de Kerlaz et les parents d'élèves ou achetés en pépinières



Association les Amis de Saint-Germain

Nettoyage de l'église

Pour préparer le Pardon, un nettoyage est organisé à l'église, le mercredi 11 mai, de 14h00 à 14h30, pour dépoussiérer et astiquer les meubles.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !
Merci de vous munir de chiffons, brosses, balais, etc...

Pardon de saint-Germain

Le pardon aura lieu le dimanche 15 mai de Pentecôte 2016. Le chœur grégorien « Crescendo » animera la messe de 9h30.

Fête du patrimoine

Dimanche 17 juillet 2016, à l'occasion de la fête du patrimoine, une balade contée par Marie-Claude Tinelli aura lieu à partir de 11h.

Repas de Crêpes sous chapiteau vers 12h30

La journée se poursuivra par un récital de chants par Anne Kwest à l'église vers 17h00.

NB : L'association recherche encore quelques crêpières, pour le repas de midi ; merci de prendre contact dès que possible avec l'association au 02 98 92 30 57 ou annick.baron@wanadoo.fr

L'église Saint-Germain de Kerlaz sera ouverte, avec la présence des bénévoles de l'association, du 13 juillet au 14 septembre: les mercredis et samedis de 16h00 à 18h00, et lors des journées du patrimoine, samedi 17 et dimanche 18 septembre: de 14h00 à 19h00.

Récital de trompette

Mercredi 10 Août à 20h30 Jean-Jacques PETIT donnera un récital de Trompette.



Le chœur grégorien « Crescendo »



Ayant récemment fêté son vingtième anniversaire, le chœur grégorien Crescendo, de Douarnenez, est né en 1993. Ce chœur s'est donné comme objet d'animer des célébrations, faisant appel au répertoire grégorien (ou de plain-chant) proposé par l'abbaye de Solesmes, référence mondiale en la matière. Néanmoins, des œuvres polyphoniques en latin, en breton et en français, viennent

Le recrutement de choristes est ouvert en permanence à tous les pupitres, les répétitions ayant lieu tous les jeudis de 10h30 à 12 heures au Centre des Arts de Douarnenez. Nous serions heureux d'accueillir les personnes qui voudraient faire un essai. Les contacts sont à prendre avec Guy Sohier (02.98.74.54.89) ou avec Francis Dufourcq-Lagelouse (02.98.11.01.58 ou 06.15.12.16.25), actuel chef de chœur. »

Anne Kwest



Anne Kwest est une artiste professionnelle du chant, elle se fera accompagner au piano.

« La chef de chœur n'en est pas à son premier forfait : pianiste, chanteuse et comédienne professionnelle, elle en est à

plus d'un quart de siècle de musique, des années d'enseignement, et elle anime régulièrement des chœurs allant jusqu'à une centaine de personnes ».

Elle organise à Kerlaz, du 17 au 23 juillet 2016, un stage de chorale pour 12 à 60 participants.

www.annekwest.fr

Animations jeunes

Soirée jeunes du 1^{er} juillet.

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Kerlaz et l'ULAMIR du Goyen propose aux jeunes de la commune (entre 10 et 15 ans) de participer à une soirée, le 1^{er} juillet prochain.

L'objectif est de permettre aux participants de passer un moment sympathique et convivial entre amis et de pouvoir faire connaissance avec d'autres jeunes du même âge.

Le rendez-vous est donné à 17h30 au stade de foot pour participer à un challenge sous forme de défis et de grands jeux. Vous pourrez confronter votre habileté au travers d'épreuves comme le tir à l'arc, le Molky (quilles finlandaises), billards hollandais... ou votre réflexion lors d'un quizz.

KERLAZ

SOIREE JEUNES

10-15 ANS

GRATUIT

Vendredi
1^{er}
juillet

Rendez-vous à 17h30 au stade de foot :
Challenge ludique autour de différents défis (tir à l'arc, jeux d'adresse, quizz...)

20h - 20h30 apéritif au local jeunes suivi d'un repas.
21h résultats du challenge, remise des lots.
Ouverture du local jeunes jusqu'à 22h30.



Inscriptions obligatoires avant le 28 juin

au 02 98 74 27 71 ou 02 98 54 54 20



Ensuite retour au centre bourg pour la fin du challenge et à partir de 20h apéritif et repas pizzas. A la fin du repas ce sera le moment de faire le point sur les résultats du challenge et de procéder à la remise des lots. Ensuite, pour ceux qui le souhaitent, le local jeunes (au dessus de la salle communale) sera ouvert jusqu'à 22h30. Sur place, billard, jeux de société seront à disposition.

Inscrivez-vous, la soirée est gratuite !

Pour y participer il suffit de vous inscrire avant le 28 juin auprès de l'Ulamiir au 02 98 74 27 71 ou 02 98 54 54 20 et de venir le 1^{er} juillet avec la feuille d'inscription.

Contactez la rédaction

Pour transmettre une information, les dates de manifestations ou vos remarques, contactez-nous sur :

mairie.kerlaz@wanadoo.fr



Editeur : Mairie de Kerlaz

Directeur de la publication : Mithée Hernandez

Comité de rédaction : Mithée Hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Arnaud Metzger, Maël Le Guen, Alain Le Berre

Crédit photo : Florence Crom, Jérôme Nourry.

Impression : Mairie de Kerlaz



Agenda

Pétanque loisir - Stade de Kerlaz	Les mardis - 14h30
Loisirs et détente - Salle communale	Les mardis - 14h
Gym bien être - Salle communale	Les vendredis - 11h
Gym tonique - Salle communale	Les jeudis - 19h30
Foyer des jeunes - Salle communale	Les vendredis - 17h-19h
Commémoration de la victoire du 8 mai 1945-Mairie	Vendredi 8 mai à 11 h
Pardon de Saint-Germain - église	Dimanche 15 mai - 9h30
Marché hebdomadaire - place du presbytère	Vendredi 20 mai de 17h30-20h
Dernier match de foot de la saison	Dimanche 22 mai
AG de Kerlaz Sports - Salle communale	Vendredi 27 mai - 19h
Tournoi inter-quartiers - stade de Kerlaz	Dimanche 29 mai - 14h
Trocs et puces - Stade de Kerlaz	Dimanche 12 juin
Sortie du Comité des fêtes	Samedi 18 juin
Kermesse de l'école - stade de kerlaz	Samedi 18 juin
Animation musicale (pendant le marché) - place du presbytère	Vendredi 24 juin - 18h
Animations jeunes - stade et foyer des jeunes	Vendredi 1 ^{er} juillet - 17h30